

Préparation aux déclarations de revenus

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

Afin de vous aider dans vos préparatifs pour la période de déclaration de revenus, vous trouverez ci-dessous un calendrier indiquant les dates d'envoi estimatives des feuillets et documents fiscaux relatifs à votre compte d'investissement que vous pourriez recevoir. Vous devez vous assurer d'avoir reçu tous vos feuillets et documents avant de produire votre déclaration de revenus. Pour toute question de nature fiscale, veuillez consulter votre comptable ou votre conseiller fiscal.*

Reçu de cotisation à
un REER

Mi-janvier
à mi-mars 2022

T4RSP / T4RIF / Relevé 2
T3 / Relevé 16

T5008 / Relevé 18
T4A / Relevé 1

Février à mars 2022

Feuillelet NR4

Mi-mars 2022

Document	Information contenue	Date d'envoi estimative
Reçu de cotisation à un REER	Ce reçu indique les cotisations à un REER au cours de l'année 2021 et des 60 premiers jours de 2022. Nous remettons des reçus à la mi-janvier pour les cotisations effectuées au cours de l'année 2021, et à la mi-mars pour les cotisations effectuées durant les 60 premiers jours de 2022.	Mi-janvier à mi-mars 2022
T4RSP/T4RIF/Relevé 2	Les feuillets T4RSP – <i>État du revenu provenant d'un REER</i> et T4RIF – <i>État du revenu provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite</i> indiquent les sommes retirées d'un REER ou d'un FERR et les retenues d'impôt appliquées sur ces retraits. Les résidents du Québec reçoivent aussi un Relevé 2 .	Fin février 2022
T3/Relevé 16	Le feuillelet T3 – <i>État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions)</i> indique les distributions de revenu des Fonds en gestion commune HSBC et des Fonds communs de placement de la HSBC que vous détenez dans votre compte. Les résidents du Québec reçoivent aussi un Relevé 16 .	Début mars 2022
T5008/Relevé 18	Le feuillelet T5008 – <i>État des opérations sur titres</i> indique les montants payés ou crédités pour les titres vendus ou rachetés durant l'année 2021. Les résidents du Québec reçoivent aussi un Relevé 18 .	Fin février 2022
T4A/Relevé 1	Le feuillelet T4A – <i>État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources</i> indique les retraits effectués d'un régime enregistré d'épargne-études en 2021 ainsi que les retenues d'impôt appliquées à ces retraits. Les résidents du Québec reçoivent aussi un Relevé 1 .	Fin février 2022
Feuillelet NR4	Le feuillelet NR4 – <i>État des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada</i> indique le montant des revenus de placement payés ou crédités à des non-résidents du Canada pour des comptes enregistrés et non enregistrés ainsi que toutes les retenues d'impôt des non-résidents du Canada.	Mi-mars 2022

Cotisez le maximum à votre REER dès aujourd'hui.

Le 1^{er} mars 2022 est la dernière journée pour cotiser à votre régime enregistré d'épargne-retraite pour 2021. Communiquez avec votre conseiller en fonds communs de placement de la HSBC ou le service Telefund au 1-800-830-8888, ou faites votre cotisation en ligne par l'entremise de HSBC Horizon Patrimoine^{MC} (hsbc.ca/wealthcompass).

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée («GGAC») agit à titre de gestionnaire et de conseiller en placement principal des Fonds communs de placement de la HSBC et des Fonds en gestion commune HSBC (collectivement, les «Fonds de la HSBC»). Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. («FIHC») agit à titre de distributeur principal pour les Fonds communs de placement de la HSBC, lesquels sont aussi offerts par l'entremise d'autres courtiers autorisés. FIHC offre également les Fonds de la HSBC par l'entremise du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale^{MD}. Il s'agit d'un service de portefeuille dans le cadre duquel les actifs des clients sont investis dans des portefeuilles modèles qui comprennent des placements dans les Fonds de la HSBC. GGAC offre des services de gestion de placements discrétionnaire pour les portefeuilles du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale^{MD}.

HSBC Horizon Patrimoine^{MC} est une marque de commerce de HSBC Group Management Services Limited, utilisée en vertu d'une licence par FIHC.

*Le présent avis n'est fourni qu'à des fins d'illustration. Il n'a pas pour objet de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou autres ni ne doit être utilisé à cette fin. Vous ne devriez pas vous appuyer sur cette information ou prendre des mesures sans avoir obtenu auparavant les conseils d'un spécialiste. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de déterminer les stratégies qui conviennent le mieux à votre situation en matière d'impôt.